

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 décembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent
TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Rosa SAADI, Monsieur
Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine
LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN,
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers
municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Virginie PRADAL à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Nicole BROCARD à M. Bruno POIGNANT.
Mme Valérie RODD à Mme Sylvie ROBY.
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

2023DELIB0112 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE PASSER DES ORDRES D'ACHAT LORS DE
VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2024 EN VUE D'ENRICHIR LES COLLECTIONS
PATRIMONIALES DE LA VILLE ET DU MUSÉE ADRIEN MENTHENNE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission Culture du 29 novembre 2023,

Considérant que des œuvres d'art, des documents, des livres ou des objets intéressant l'histoire et le patrimoine de la commune sont ponctuellement proposés à la vente lors de ventes aux enchères publiques,

Considérant qu'il peut être parfois compliqué de mandater un représentant de la Ville pour enchérir sur place,

Considérant également la nécessité de réagir rapidement en cas de vente imminente,

Considérant qu'il est possible de passer des ordres d'achat auprès des commissaires-priseurs dirigeant les ventes aux enchères,

Considérant que ces commissaires-priseurs peuvent enchérir au nom de la Ville, dans la limite d'un prix maximum fixé dans l'ordre d'achat,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à passer des ordres d'achat pour l'année 2024 lors de ventes aux enchères publiques en vue d'enrichir les collections patrimoniales de la Ville et du musée Adrien Mentienne.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que le montant de l'ordre d'achat ne pourra pas dépasser les crédits votés pour l'année 2024 par le conseil municipal pour les acquisitions du musée (compte 21621) ou restants au moment de l'envoi de l'ordre d'achat.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2023

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

